26 janvier 2010 **10.311**

Question Théo Huguenin-Elie

Un démantèlement du service d'éducation de rue est-il opportun en ces temps difficiles?

Le Conseil d'Etat a décidé récemment de ne pas remplacer un poste au service d'éducation de rue (SER) de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Au contraire du service communal de la jeunesse qui est destiné à tous et qui, à La Chaux-de-Fonds, a repris pour l'essentiel les activités du Centre de rencontre, le SER s'applique à encadrer plus de 600 jeunes en grande difficulté sociale. Cette tâche exigeante et souvent dure, exécutée par des professionnels avec beaucoup d'abnégation et de sensibilité, est nécessaire pour éviter que des jeunes connaissant des situations difficiles et précaires ne soient complètement remis à eux-mêmes et sombrent dans les affres de notre société (de l'incivilité aux addictions en passant par la violence ou la criminalité).

Comme son nom l'indique, le SER intervient dans la rue, sur les places, là où les jeunes désœuvrés se trouvent; il se tient à leur disposition et à leur écoute dans les lieux "chauds" de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Il offre un accompagnement qui cherche à structurer des destinées de jeunes gens écorchés par la vie, accompagnement synonyme souvent d'espoir et d'une meilleure intégration sociale. Ce travail s'inscrit de surcroît dans un réseau englobant les écoles: en effet, le SER est un appui précieux lorsque le cadre scolaire est démuni et se trouve sans réponse face à des élèves à la dérive.

La société dans son ensemble profite de cette action aux caractères sociaux et préventifs évidents. Aussi, il paraît dommageable et inconséquent de démanteler un tel service à l'heure où la crise économique touche de plein fouet notre canton, où le chômage flirte avec les 10% dans les villes des montagnes neuchâteloises, où la détresse de jeunes en mal d'intégration et d'espoir s'accroît chaque jour un peu plus.

Est-ce une tautologie d'affirmer que c'est lorsque la population en a besoin que les services sociaux doivent exister?

En conséquence, nous nous interrogeons:

- Le Conseil d'Etat reconnaît-il le rôle d'utilité publique (euphémisme pour ne pas dire de nécessité publique) du SER? Reconnaît-il que, dans la crise exceptionnelle que traverse notre canton, les jeunes les plus démunis, les plus précarisés et les plus marginaux ont besoin d'un soutien que les services de la jeunesse et l'école n'ont pas la vocation d'offrir? Ne faudrait-il pas plus que jamais maintenir, voire augmenter les moyens mis à disposition d'un tel service? Ne faudrait-il pas envisager de l'étendre en Ville de Neuchâtel?
- Faut-il craindre un démantèlement plus profond du SER? Qu'adviendra-t-il lors d'un prochain départ d'un éducateur?

Cosignataires: O. Duvoisin, C. Bertschi, M. Guillaume-Gentil-Henry, B. Nussbaumer, D. Schürch, A. Blaser, M. Giovannini, J.-P. Baer, M. Debély, A. Houlmann, L. Zwygart-de Falco et C. Fischer.